

DEXIA SUSTAINABLE

Sicav de droit belge
Catégorie O.P.C.V.M.
Siège social: rue Royale 180, 1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise: 0471.368.431

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 16 juin 2005, à 9 h 30, à 1000 Bruxelles, au siège social de la Société, rue Royale 180, afin de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant:

I. Fusion du compartiment Japan de la sicav de droit belge Dexia Invest, O.P.C en valeurs mobilières au sens de l'article 122, §1, 1° (catégorie O.P.C.V.M.) de la loi du 4 décembre 1990 par absorption au sein du compartiment Pacific de la sicav de droit belge Dexia Sustainable, O.P.C. en valeurs mobilières au sens de l'article 122, § 1, 1° (catégorie O.P.C.V.M.) de la loi du 4 décembre 1990.

1. Documents et rapports: prise de connaissance et examen des documents ci-après:

A. du projet de fusion du compartiment Japan de Dexia Invest par absorption au sein du compartiment Pacific de Dexia Sustainable.

Ce projet a été établi sous forme d'acte sous seing privé par les conseils d'administration des deux sociétés, Dexia Invest et Dexia Sustainable, et contient les mentions prescrites par l'article 693 du Code des Sociétés, et a été déposé le 2 mai 2005 au greffe du tribunal du commerce de Bruxelles;

B. des rapports établis conformément aux articles 694 et 695 du Code des Sociétés, à savoir:

– le rapport écrit et circonstancié du conseil d'administration concernant la fusion, contenant notamment les états comptables des compartiments Japan de Dexia Invest et Pacific de Dexia Sustainable arrêtés en date du 1er février 2005;

– le rapport du commissaire concernant le projet de fusion.

Dans son rapport spécial, le conseil d'administration de Dexia Sustainable juge opportun de procéder à la fusion des deux compartiments afin d'offrir aux actionnaires de meilleures opportunités d'investissement et une plus grande diversification du risque d'investissement, grâce au regroupement d'un capital plus important.

Les documents mentionnés aux points 1.A. et 1.B. peuvent être obtenus gratuitement par les actionnaires au siège social de la Société ainsi qu'auprès du représentant en Suisse.

Les documents suivants sont également mis à la disposition des actionnaires: les rapports des administrateurs et les rapports du commissaire concernant les trois derniers exercices de la Société ainsi que les comptes annuels des trois derniers exercices de la Société et de Dexia Invest.

2. Propositions de résolution:

A. Fusion par absorption: proposition de fusion par absorption de tous les éléments de l'actif et du passif de l'ensemble du patrimoine du compartiment Japan de Dexia Invest par le compartiment Pacific de Dexia Sustainable, sous réserve de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Invest.

B. Détermination des rapports d'échange et indemnisation des actionnaires du compartiment absorbé: proposition d'approbation des rapports d'échange établis sur base de la formule ci-après et de la création d'actions du compartiment Pacific de Dexia Sustainable, lesquelles seront attribuées en rémunération du transfert des éléments actifs et passifs du compartiment Japan de Dexia Invest, compartiment absorbé, aux actionnaires du dit compartiment absorbé, en vertu des valeurs nettes d'inventaire et des rapports d'échange en découlant.

Ces nouvelles actions seront du même type que celles détenues antérieurement par les actionnaires du compartiment absorbé, à savoir, soit des actions de capitalisation, soit des actions de distribution. Ces actions de distribution seront créées au moment de la fusion par décision du conseil d'administration.

Le nombre d'actions à attribuer par actionnaire du compartiment absorbé se calculera selon la formule suivante:

$$A = \frac{B \times C \times E}{D}$$

A = le nombre d'actions de capitalisation/distribution nouvelles à obtenir

B = le nombre d'actions de capitalisation/distribution détenues dans le compartiment absorbé

C = la valeur nette d'inventaire* par action de capitalisation/distribution du compartiment absorbé

D = la valeur nette d'inventaire* par action de capitalisation/distribution du compartiment bénéficiaire**

E = le taux de change applicable aux monnaies des compartiments concernés le jour de la détermination du rapport d'échange

* Il s'agit de la dernière valeur nette d'inventaire qui aura été calculée avant l'assemblée générale de respectivement Dexia Invest et Dexia Sustainable qui approuvera définitivement la fusion des compartiments concernés.

** Compte tenu de la division éventuelle de la valeur de l'action au moment de la fusion des compartiments concernés.

Si, suite à l'échange, l'actionnaire se voit attribuer une fraction d'action, il pourra soit se faire racheter par la Société cette fraction d'action sans frais, sauf taxes éventuelles, soit compléter sa fraction d'action moyennant paiement, pour obtenir un nombre entier d'actions.

C. Pouvoirs: proposition de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration de Dexia Sustainable pour l'exécution des décisions figurant au point I qui auront été prises.

II. Modification des statuts

A. Proposition faite à l'assemblée générale extraordinaire de modifier et mettre à jour les statuts comme suit:

1. Adaptation au Code des Sociétés

Proposition de modifier différents articles des statuts (articles 4, 5, 7, 8, 23, 25, 29, 35) afin de les adapter au Code des Sociétés;

2. Proposition de remplacer à l'article 12 et 17 des statuts la mention «Commission Bancaire et Financière» par la mention suivante «Commission Bancaire, Financière et des Assurances»;

B. Pouvoirs: proposition de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration de Dexia Sustainable pour l'exécution des décisions figurant au point II qui auront été prises et au notaire instrumentant pour coordonner les statuts.

Le rapport d'échange sera basé sur le nombre d'actions constaté le 8 juin 2005, à 12 heures, et la valeur nette d'inventaire des compartiments concernés, calculée le 9 juin 2005.

Les actionnaires du compartiment Pacific sont informés que l'exécution des demandes de souscription et de rachat d'actions ou de changement de compartiment seront suspendues à dater du 8 juin 2005, après 12 heures, jusqu'à l'assemblée générale extraordinaire. Le jour ouvrable suivant cette date, la détermination de la valeur nette d'inventaire sera suspendue. Si, à l'expiration de la date limite de dépôt des titres en vue de participer à l'assemblée générale, il s'avère que cette Assemblée ne pourra pas délibérer valablement, l'exécution des demandes de souscription et de rachat d'actions ou de changement de compartiment sera à nouveau acceptée à partir du 14 juin 2005 et le calcul de la valeur nette d'inventaire sera à nouveau déterminé le jour bancaire ouvrable suivant cette date.

Les propositions de résolutions prévues aux points 1.2. seront soumises à l'approbation des actionnaires du compartiment Pacific de Dexia Sustainable. Les propositions de résolutions formulées au point II seront soumises à l'approbation de tous les actionnaires de la Société.

La gestion intellectuelle des compartiments concernés est assurée par Dexia Asset Management Belgium S.A.

Il est à noter que le compartiment Dexia Invest Japan est exprimé en Euro, alors que le compartiment Dexia Sustainable Pacific est libellé en Yen.

La politique d'investissement du compartiment absorbant reste inchangée.

Les propriétaires d'actions au porteur sont informés que pour être admis à l'assemblée générale extraordinaire, ils doivent déposer leurs actions au plus tard cinq jours avant la date de l'assemblée (soit le 13 juin 2005) au siège social de la Société ou auprès du représentant en Suisse.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, dans le même délai, informer par écrit le conseil d'administration (C/O rue Royale 180, RC 04/08, 1000 Bruxelles) de leur intention d'assister à l'assemblée et indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

Représentant en Suisse

Dexia Banque Privée Suisse
Beethovenstrasse 48, case postale 970, 8039 Zurich

Le conseil d'administration